



Conseil Municipal du 30 juin 2026

N° DEL 2026-06-01

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUILLET 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUILLET 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir

à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL2026-06-01 : Composition de la commission SPR délibération

Vu la Loi n°2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a instauré les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Ainsi, les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), approuvées à cette date, ont été de plein droit transformées en SPR.

Comme pour l'ancienne AVAP, un SPR nécessite la mise en place d'une commission locale du Site Patrimonial Remarquable.

Cette commission locale est consultée sur l'élaboration, la révision ou la modification des plans applicables aux SPR.

Elle assure le suivi de leur mise en œuvre après leurs adoptions.

Elle peut proposer la modification ou la révision des plans applicables au SPR.

Elle est obligatoirement consultée sur tout projet d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment si celui-ci nécessite une adaptation des dispositions du SPR.

La commission est présidée par la Maire et elle est composée :

- de membres de droit : la Préfète, le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Architecte des Bâtiments de France
- de trois collègues, composés en nombre égaux pour un total de 15 personnes au maximum
 - d'élus de la collectivité,
 - de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine
 - de personnes qualifiées.

Ceci exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme La Maire
commission locale du Site Patrimonial Remarquable qui suit hors membres de droit :

Collège	Titulaires	Suppléant(e)s
Elus de la collectivité	GOUTEL Jean-Louis ALLARD Marie-Hélène BRONNER Claude AMIRANTE Charlotte	FAURE Alain DUSSERT Daniel CAPELLI Myriam GALLAND Claire-Lise
Représentants d'association Amis du musée Trièves Action Tourisme Sur les pas des Huguenots CAUE Isère (Conseil Architecture Urbanisme et de l'Environnement)	Bernard COQUET DELVA Janick CALVAT Marcel ANTHOINE Rachel	Noël CHEVALLIER GOUTEL Valérie FAURE Jean-Pierre BOULARAND Thibaud
Personnalités qualifiées Centrales Villageoises du Trièves Artisans Commerçants Habitants	Nathalie Lacroix MARRY Serge PERRIER Anthony MONCADA Philippe	Eric Blondeau CUTIVET Emilien MATHIEU Capucine BUTET Patrick

Josiane CHEVALIER,

Maire



Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,

secrétaire de séance





Conseil Municipal du 30 JUIN 2026

N° DEL 2026-06-02

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIN 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIN 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice

et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-02- FINANCES : DM n°3 Budget Principal 02430 (M57A)

Des écritures comptables erronées sont inscrites sur des exercices antérieurs concernant l'achat de l'ancienne trésorerie publique de Mens par la commune. Pour régulariser cette situation il convient de procéder à des ajustements de crédits ce qui affectera le résultat de la section fonctionnement de l'exercice en cours, d'un montant de 45 000€.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget principal comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D**REGULARISATION ACHAT ANCIENNE TP**

COMMUNE DE MENS - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2026

INSEE 38226

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	45 000.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	235 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 167 : Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	235 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	235 000.00 €	0.00 €	235 000.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000.00 €	235 000.00 €	45 000.00 €	235 000.00 €
Total Général	280 000.00 €		235 000.00 €	

Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,

secrétaire de séance

Josiane CHEVALIER,

Maire






REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Conseil Municipal du 30 juin 2026

N° DEL 2026-06-03

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIN 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIN 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des

membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-03 : Rénovation d'un bâtiment communal en logements et bureaux

Madame la maire rappelle le projet de départ :

La commune engage un projet de rénovation de son bâtiment situé place de la Mairie, acquis partiellement à la Communauté de Communes après le départ des services des impôts.

Ce projet s'articule autour de la rénovation énergétique tout en répondant à des besoins sociaux et fonctionnelles pour la commune.

Aujourd'hui, le bâtiment souffre d'une isolation défailante et d'un système de chauffage au fioul coûteux et peu performant.

La rénovation prévue vise à transformer ce bâtiment en un modèle d'efficacité énergétique, avec une isolation renforcée et une optimisation globale de la performance thermique.

Il intègre la création d'un lieu dédié aux structures d'accompagnement des personnes âgées en difficultés (ADMR) dont les locaux sont peu adaptés aujourd'hui.

Le projet prévoit également l'aménagement de 2 logements type T1/T2 afin de pallier le manque de logements accessibles à la commune.

Ils seront conçus selon des normes de performance énergétique élevées.

L'intégration sera soignée, afin de respecter le SPR .

Le bâtiment rénové deviendra ainsi un lieu central, illustrant l'engagement de la commune en faveur de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Foncier (achat du bâtiment)	280000 €
MOE	56680 €
Etudes	8000 €
CT/SPS	10000 €
Assurances, dommages ouvrage	8000 €
Travaux	520000 €
TOTAL	882680 €

Financements	Montant H.T.	Pourcentage
Département	308938 €	35%
DETR	176536 €	20%
DSIL	220670 €	25%
Autofinancement	176536 €	20%
TOTAL	882680 €	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite à l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le projet de rénovation d'un bâtiment communal en logements et bureaux avec et le plan de financement prévisionnel tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : SOLLICITE toutes les aides publiques susceptibles d'être mobilisées pour mener à bien le projet ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces et documents afférents.

Josiane CHEVALIER,

Maire



Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,

secrétaire de séance





Conseil Municipal du 30 juin 2026

N° DEL 2026-06-04

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIL 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIL 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-

Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-04 : Travaux de grosses réparations de voirie communale – programme 2026

Madame la Maire rappelle que dans un programme de grosses réparations de voirie communale, la commune de Mens souhaite procéder à la réfection de la Rue du 19 mars 1962, la Route de Foreyre, la route de Beaumet et le chemin de la pigne.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Rue du 19 mars 1962	39 728.70 €
Route de Foreyre	30 263.75 €
Route de Beaumet	21 183.65 €
Chemin de la Pigne	4 260.75 €
Route de Doya	58 766.25 €
TOTAL	154 203.10 €

Financements	Montant H.T.	Pourcentage
Département	46 260.94 €	30%
Autofinancement	107 942.16 €	70%
TOTAL	154 203.10 €	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite à l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions et 12 voix pour :

Article 1 : APPROUVE le projet de Travaux de grosses réparations de voirie communale – programme 2026 et le plan de financement prévisionnel tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : SOLLICITE toutes les aides publiques susceptibles d'être mobilisées pour mener à bien le projet ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces et documents afférents.

Josiane CHEVALIER,

Maire

Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,

secrétaire de séance



**Conseil Municipal du 30 juin 2026****N° DEL 2026-06-05**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIN 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIN 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-

Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-05 : Création d'un parcours santé intergénérationnel avec plusieurs agrès

Madame la maire rappelle le projet de départ :

« Nature et santé » s'appuie sur une collaboration avec l'ARS et des initiatives locales liées à l'alimentation, la biodiversité et la santé environnementale, notamment via un dossier déposé en juin 2025. Il vise à répondre au « syndrome du manque de nature » en valorisant les actions existantes et en créant de nouveaux liens entre acteurs du territoire.

La pratique d'une activité physique régulière réduit stress, anxiété et favorise la santé cardiovasculaire et le développement des compétences psychosociales.

En valorisant le chemin qui passe derrière l'EHPAD jusqu'au stade (environ 1km), le but est de créer un parcours santé intergénérationnel s'adaptant tout aussi bien aux jeunes enfants, aux familles en poussette, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, rééducation, aux sportifs, établissements scolaires.

Promouvoir la santé individuelle et collective à travers des agrès en bois adaptés, impliquer les habitants, professionnels de santé, écoles, touristes... Favoriser l'accessibilité pour tous.

Cette boucle permettre de relier le collège à la maison de santé en passant par le camping.

Aspects gymnastique, ludique, sensoriel, sportif.

Des bancs en bois seront installés à plusieurs endroits ainsi que des toilettes sèches. Sur ce parcours existe un bike cross qui sera également réhabilité pour s'intégrer pleinement au projet.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Terrassement (nettoyage, remise en état du chemin, mise en œuvre de concassé)	17531 €
Pose aire de fitness (aménagement)	18129.50 €
Installation de bancs et transats	4791 €
Installation de toilettes sèches accessibles PMR (transport et installation)	3400 €
TOTAL	43851.50 €

Financements	Montant H.T.	Pourcentage
Département	13155.45 €	30%
Union Européenne (LEADER)	21925.75 €	50%
Autofinancements	8770.30 €	20%
TOTAL	43851.50 €	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite à l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le projet de création d'un parcours santé intergénérationnel avec plusieurs agrès et le plan de financement prévisionnel tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : SOLLICITE toutes les aides publiques susceptibles d'être mobilisées pour mener à bien le projet ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces et documents afférents

Josiane CHEVALIER,

Maire

Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,

secrétaire de séance






Conseil Municipal du 30 juin 2026

N° DEL 2026-06-06

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIN 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIN 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-

Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-06 : Travaux de restauration des 3 Fontaines IMH de Mens

Madame la Maire rappelle que la commune a mandaté Amandine MOSKAL Architecte, en vue de procéder à l'étude patrimoniale et d'étudier la restauration des 3 fontaines de Mens.

Le projet concerne :

- travaux sur les bassins avec la reprise des dalles et de l'étanchéité,
- travaux sur les abords avec reprise des pavés, des bordures en pierre et mise à distance du passage des véhicules,
- reprise des ferronneries,
- restitution d'une « pomme de pin » de la fontaine de la Halle,
- mise en circuit fermé.

Les travaux sur la fontaine de la Place de la Mairie seront en tranche ferme et ceux des fontaines place Paul Brachet et place de la Halle seront en tranches optionnelles.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Fontaine Mairie	71 779,41 €
Lot 1	46 833,41 €
Lot 2	11 185,00 €
Lot 3	5 520,00 €
MOE	8 241,00 €
Fontaine Breuil	60 607,96 €
Lot 1	36 169,96 €
Lot 2	11 185,00 €
Lot 3	5 630,00 €
MOE	7 623,00 €
Fontaine Halle	55 465,89 €
Lot 1	32 060,89 €
Lot 2	11 185,00 €
Lot 3	5 180,00 €
MOE	7 040,00 €
S.P.S. MDPrévention	3 525,00 €
Diag SOCOTEC	1 035,00 €
MOE Base	17 025,50 €
TOTAL	209 438,76 €

Financements	Montant H.T.	Pourcentage
DRAC	52 359,69 €	25 %
Région	20 943,88 €	10 %
Département	62 831,63 €	30 %
Agence de l'eau	16 777,50 €	50 % (circuit fermé)
Autofinancement	56 526,06 €	
TOTAL	209 438.76€	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite à l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le projet de restauration des 3 Fontaines IMH de Mens et le plan de financement prévisionnel tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : SOLLICITE toutes les aides publiques susceptibles d'être mobilisées pour mener à bien le projet ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces et documents afférents.

Josiane CHEVALIER,
Maire



Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,
secrétaire de séance





REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Conseil Municipal du 30 juin 2026

N° DEL 2026-06-07

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIL 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIL 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-

Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-07 : Travaux de restauration et mise en sécurité du temple – 1^{ère} tranche

Madame la Maire rappelle que la commune a mandaté Elzéard PACTAT Architecte, en vue d'étudier la restauration et mise en sécurité du Temple de Mens.

Le projet global concerne :

- restauration du clocher avec reprise intégrale de la couverture et de l'étanchéité,
- reprise de maçonnerie extérieures,
- rénovation des menuiseries côté Sud, remplacement des menuiseries à l'Ouest
- nettoyage des traces de salpêtre sur les murs intérieurs,
- reprise plafond et voute,
- sécurisation de l'accès au clocher et de la tribune.

Afin de répondre aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité, la porte d'accès principal, sous le clocher, sera réadaptée pour un sens d'ouverture vers l'extérieur.

Le Temple est actuellement classé en ERP de 3ème catégorie, type V « lieu de culte ». L'objectif du projet est de requalifier cet ERP en 5ème catégorie, plus en accord avec l'effectif possible dans ces lieux, à moins de 300 personnes.

La création d'un second escalier en plus de l'existant permet à la tribune de passer de 19 personnes à 100 personnes.

Une première tranche de travaux a été retenue. Elle comporte la mise en sécurité du temple, la reprise de la charpente et couverture du clocher, la reprise des enduits intérieurs et de l'électricité.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Mission de Maîtrise d'Œuvre	62 700,00 €
Coordonnateur S.P.S.	3 880,00 €
Contrôleur technique	3 400,00 €
Diagnostic amiante	450,00 €
Travaux 1ère tranche retenue	179 000,00 €
TOTAL	249 430,00 €

Financements	Montant H.T.	Pourcentage
Département	74 829,00 €	30%
DETR	49 886,00 €	20%
Autofinancement	124 715,00 €	50%
TOTAL	249 430,00 €	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite à l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le projet de restauration et mise en sécurité du Temple et le plan de financement prévisionnel tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire à déposer un dossier au titre de la DETR auprès de l'Etat;

Article 3 : SOLLICITE toutes les aides publiques susceptibles d'être mobilisées pour mener à bien le projet ;

Article 4 : AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces et documents afférents.

Josiane CHEVALIER,
Maire



Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,
secrétaire de séance





REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Conseil Municipal du 30 juin 2026

N° DEL 2026-06-08

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIN 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIN 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-

Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-08 : Vente Maison RIPERT

Vu la délivrance du leg en faveur de la commune de Mens, reçu par le notaire soussigné le 27/10/2022, de la maison d'habitation et dépendances de Madame Eliane RIPERT sis 1 et 4 rue des Dames, 38710 Mens ;

Vu la délibération DEL2022-04-02 du 12 avril 2022 actant l'acceptation du leg par la commune ;

Vu la vente interactive organisée en 2025 par maître Amélie GRAMAIN, notaire à Chorges mandatée par la Mairie avec un prix pour le lot porté à 80 000 €.

Vu l'offre reçue en mairie le 17-06-2026 par Maëlle VALFORT et Diwan CORRE résidant 35 rue du Bourg 38710 Mens pour un montant de 80 000€ ;

Il convient de finaliser la vente du bien situé sur la parcelle cadastrale AI n°87 (74 m²) et AI n° 103 (39 m²) pour une contenance totale de 113m².

Constitution du bâtiment :

- Maison de village mitoyenne d'une superficie de 51,33 m², composée d'une cuisine d'un salon, séjour et de 2 chambres.

Dans le bâtiment faisant office de dépendance : 1 pièce non identifiée type débarras, 2 greniers et de 2 garages.

Suite à l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession dudit bien ;
- AUTORISE la vente au profit des acquéreurs : Maëlle VALFORT et Diwan CORRE, résidant 35 rue du Bourg 38710 Mens
- ACCEPTER l'offre au prix de vente, soit à 80 000€ conformément à l'estimation émise dans l'acte de propriété immobilière après décès dressé le 22/10/2022 par Fanny Strapazzon, collaboratrice de l'étude COYNET et maître RUCHON.
- AUTORISE le maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces et documents afférents.

Josiane CHEVALIER,
Maire



Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Valérie DUSSERT,
secrétaire de séance



**Conseil Municipal du 30 juin 2026****N° DEL 2026-06-09**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 JUIN 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 JUIN 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Claude BRONNER, Marie-Hélène ALLARD, Alain FAURE, Eddy JOSE, Valérie DUSSERT, Daniel DUSSERT, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Myriam CAPELLI donne pouvoir à Margaux TENDRON ; Mathieu FAURE donne pouvoir à Eddy JOSE, Lauriane JOSSERAND donne pouvoir à Valérie DUSSERT ; Claire-

Lise GALLAND donne pouvoir à Daniel MORE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEL 2026-06-09 : INTERCOMMUNALITE : Désignation de représentants de la commune de Mens pour siéger dans les commissions intercommunales

A la demande de la communauté de communes, il revient de désigner des élus municipaux, un élu titulaire et un élu suppléant, au sein de différentes commissions intercommunales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter ces désignations au scrutin public ;
- de désigner un élu titulaire et un élu suppléant dans les commissions intercommunales suivantes :
 - Economie et emploi : Claude BRONNER (tit) ; Daniel MORE (suppl)
 - Agriculture et alimentation : Valérie DUSSERT (tit) ; Mathieu FAURE (suppl)
 - Forêt et filière bois : Alain FAURE (tit) ; Charlotte AMIRANTE (suppl))
 - Tourisme : Claude BRONNER (tit) ; Myriam CAPELLI (suppl)
 - Aménagement et urbanisme : Marie-Hélène ALLARD (tit) ; Jean-Louis GOUTEL (suppl)
 - Gestion des déchets : Jean-Louis GOUTEL (tit) ; Charlotte AMIRANTE (suppl)
 - Développement durable (et mobilités) : Jean-Louis GOUTEL (tit) ; Daniel MORE (suppl)
 - Petite enfance- enfance jeunesse- famille : Lauriane JOSSERAND (tit) ; Josiane CHEVALIER (suppl)
 - GEMAPI : Eddy JOSE (tit) ; Claire-Lise GALLAND (suppl)
 - Eau potable : Daniel DUSSERT (tit) ; Eddy JOSE (suppl)
 - Finances : Margaux TENDRON (tit) ; Claude BRONNER (suppl)
 - CLECT : Josiane CHEVALIER (tit) ; Jean-Louis GOUTEL (suppl)
 - Culture : Myriam CAPELLI (tit) ; Claire-Lise GALLAND (suppl)

Fait et délibéré en séance le 30/06/2026

Josiane CHEVALIER,

Maire

Valérie DUSSERT,

secrétaire de séance

DEL2026-06-09